

EXECUTIVER MASTER ENTRAINEUR « Chef de projet de performance »

Objectifs de la formation ...

L'action de formation vise à **accompagner les entraîneurs de haut niveau** qui souhaitent :

- **renforcer** leurs compétences en intervention dans le champ de l'entraînement,
- **se préparer** à un changement de missions ou de responsabilités dans l'entraînement,
- **conduire** une transition professionnelle vers des missions dans le champ de l'entraînement.

Un public cible...

Ce dispositif s'adresse en premier lieu **aux entraîneurs des fédérations**, qu'ils soient cadre d'Etat ou cadre de droit privé.

Il concerne également les entraîneurs œuvrant dans le **sport professionnel**.

Une formation sur mesure, adaptée aux contraintes professionnelles...

- ⇒ Une entrée en formation possible tout au long de l'année, dès que la demande est appuyée par le DTN,
- ⇒ Un **Parcours Individualisé de Formation** de 35 jours, distribués en sessions de 3 jours maximum, étalées sur une période de 12 à 24 mois,
- ⇒ Un **parcours co-construit** avec la fédération, adaptable et modulable chemin faisant, tenant compte du profil et de l'itinéraire de l'entraîneur, s'appuyant sur l'offre de formation de l'Insep mais aussi sur celle des fédérations.

Le partage d'expériences et l'accompagnement au cœur du processus de formation...

- ⇒ Des temps d'**échanges collectifs** et interdisciplinaires autour de thématiques professionnelles, des témoignages d'experts,
- ⇒ Un **Accompagnateur personnel** chargé de réguler le PIF, faciliter les appropriations, aider à la production du mémoire professionnel,
- ⇒ La réalisation d'un **mémoire professionnel** qui valide le parcours et contribue à la capitalisation et la mutualisation des savoirs faire professionnels.

La formation cherche à amener les entraîneurs à interroger leur pratique professionnelle, la faire évoluer par l'ouverture sur d'autres disciplines, d'autres contextes, d'autres champs, d'autres regards, ...

Entrée en formation...

⇒ **Deux conditions nécessaires à la candidature :**

- S'inscrire dans un projet professionnel soutenu par le DTN,
- Avoir une expérience avérée dans l'entraînement de haut niveau.

⇒ **Deux étapes pour l'entrée en formation :**

- Une sélection à partir d'un dossier de candidature,
- Un entretien de positionnement en présence du DTN ou du responsable de la structure.

Coût de la formation...

⇒ **1 450 € pour les cadres du Ministère des sports,**

soit 250 € pour les frais d'inscription et
1 200 € pour les frais d'accompagnement.

⇒ **10 050 € pour les cadres hors Ministère des sports ou de droit privé,**

soit 250 € pour les frais d'inscription et
9 800 € pour les frais pédagogiques.

Renseignements complémentaires...

⇒ Responsable pédagogique :

Christophe ROUFFET

christophe.rouffet@insep.fr – 01 41 74 41 64

⇒ Assistante administrative :

Cécile MORLET

cecile.morlet@insep.fr – 01 41 74 43 38